

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

relative au transfert du siège social de 10MentionWeb Formation

Société : **10mentionWeb Formation**

Forme : **Société par actions simplifiée à associé unique (SASU)**

Capital social : 72 000 €

Siège social actuel : **80 boulevard de Reuilly, 75012 Paris**

RCS : **Paris 880 552 237**

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril 2026

L'Association Colombbus,
Association loi 1901,
domiciliée au 10 rue du Terrage, 75010 Paris,
immatriculée sous le numéro SIREN 432 814 853,
représentée par son Président dûment habilité,

Agissant en qualité d'associé unique de la société 10mentionWeb Formation,

Après avoir pris connaissance :

- des statuts de la société,
- de l'article 4 des statuts relatif au siège social,
- et des dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce,

Décide ce qui suit :

Article 1 – Transfert du siège social

Le siège social de la société 10mentionWeb Formation est transféré :

- de l'adresse suivante :
80 boulevard de Reuilly, 75012 Paris
- **à la nouvelle adresse :**
10, rue du Terrage - 75010 Paris

Article 2 – Date d’effet

Le transfert du siège social prendra effet à compter du 20 avril 2026.

Article 3 – Modification des statuts

En conséquence de ce transfert, l’article 4 des statuts relatif au siège social est modifié afin de refléter la nouvelle adresse ci-dessus indiquée.

Article 4 – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au représentant du Président / dirigeant de la société afin d’effectuer l’ensemble des formalités légales, administratives et de publicité requises, et notamment :

- la publication de l’annonce légale,
- le dépôt du dossier sur le guichet unique des formalités,
- la mise à jour des statuts,
- et plus généralement toute démarche nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

**

Fait à Paris, le 20 avril 2026,

L’Associé unique - Association Colombbus

Nom et qualité du signataire : Benoît Fourestié

Signature :